au gouvernement français que les nouveaux droits espagnols ne seront en aucun cas supérieurs, en ce qui concerne les produits français, exportés en Espagne, aux droits actuellement perçus.

Pour ce qui concerne les relations commerciales avec la Suisse, le Conseil a été avisé que les négociations continuent. Des propositions ayant été faites au gouvernement helvétique en vue d'aboutir à une entente, le gouvernement français attendra la réponse de celui-ci pour prendre une décision définitive.

M. Dujardin-Beaumetz a communiqué à ses collègues une lettre de M. Moreau-Mélaton au Ministre des Beaux-Arts, lui faisant connaître son intention de donner à l'Etat une collection de tableaux et de dessins comprenant 92 toiles et 50 dessins ou pastels, parmi lesquels se trouvent, trente-cinq Corot, onze Delacroix, six Decamps, etc...

Le Conseil a décidé d'accepter la collection. Il a chargé le ministre des Beaux-Arts d'exprimer au généreux donateur les remerciements du gouvernement.

L'affaire Dreyfus
EN CASSATION

POURSUIVANT SON REQUISITOIRE, LE PROCUREUR GENERAL REDUIT A NEANT TOUTES LES CHARGES MORALES PRODUITES CONTRE DREYFUS. — APRES AVOIR INSISTE SUR LES FELONIES DU GENERAL MERCIER ET LES MENSONGES DU COMMANDANT CUIGNET, LE PROCUREUR CONCLUT EN AFFIRMANT L'INNOCENCE DE DREYFU ET LA CULPABILITE D'ESTERHAZY

Paris, 28 juin. — La neuvième audience publique s'est ouverte aujourd'hui à midi et quart pour la continuation du réquisitoire du procureur général.

DECLARATION DU GENERAL CHAMOIN

On sait qu'hier le procureur général Baudouin au moment où il terminait l'étude du dossier secret, a rappelé la déclaration faite par le général Chamoin, au cours de l'enquête de la chambre criminelle, au sujet de ce dossier.

Le général Chamoin s'est textuellement exprimé en ces termes :

« J'éprouve en ce moment le besoin de lire, puisque je parle du dossier secret, combien j'ai été attristé, peine et même écœuré, quand, après avoir pris connaissance du rapport de M. le procureur général, j'ai vu que j'avais, moi, apporté un dossier qui contenait des faux, des faux si faciles à reconnaître, et que j'avais peut-être, dans une certaine mesure, été l'artisan d'une impression qui avait pu amener, si légère soit-elle, une conviction dans l'esprit des juges qui étaient appelés à connaître et à donner leur avis, leur oui ou leur non dans l'affaire Dreyfus. J'avoue que, depuis que j'ai lu ce rapport, je suis profondément attristé, profondément écœuré. Je tenais à le dire à la chambre criminelle, car enfin, après une carrière heureuse, pleine de satisfactions quand je rencontre sur ma route, un devoir aussi pénible que celui-là à accomplir, que j'ai accompli dans des conditions dans lesquelles ma conscience ne me reproche rien, je tiens à dire avoir été peut-être dupe, mais complice jamais ! Je vous demande pardon de mon émotion. »

Qui donc, s'est écrié le procureur général après cette lecture, eût pu croire à cette complicité de tant de loyauté ?

Mais qui donc aussi peut ressentir un autre sentiment que le général Chamoin au spectacle de tant de vilenies et de tant de crimes accumulés pour perdre un innocent ?

AUCUNE CHARGE NE RESTE

Le procureur examine ensuite les « Charges morales » invoquées contre Dreyfus et en démontre l'inanité.

A ces charges ridicules, il oppose de nombreux témoignages qui démontrent la parfaite correction du capitaine et rendent hommage à sa réserve.

Ainsi s'évanouissent toutes les charges péniblement accumulées contre Dreyfus.

POURQUOI DREYFUS AURAIT-IL TRAHI ?

Le procureur général fait ressortir que le défaut de mobile est une présomption d'innocence. Or, le mobile du Dreyfus, on a renoncé à le trouver. Son existence était régulière. Il est vrai que M. du Paty a dit que si on lui eût dans le budget « existé, il en a pu se contter à une année ! »

« Voilà Dreyfus accusé, dit, pour M. du Paty, convaincu, non pas seulement d'avoir eu des maîtresses, mais de s'être fait entretenir par elles ! Quel homme que celui qui peut naturellement imaginer de pareilles infamies ! »

Le mobile n'est ni le jeu, ni l'inconduite. Ce n'est pas non plus l'irritation causée par l'injuste « cote d'amour » des examens de sortie à l'Ecole de Guerre : l'injustice a été tout de suite réparée. Est-ce pour cela qu'il aurait trahi ?

Comment tirer de cette misère une si monstrueuse conclusion ?

Comment l'accusation est-elle si dure contre Dreyfus, alors qu'elle est si tendre pour Esterhazy, dont ces se rappelle les lettres abominables ?

Pour le mobile, tout est en faveur de Dreyfus, tout est contre Esterhazy.

Battue sur ce point, l'accusation a voulu montrer que Dreyfus avait des relations avec l'étranger. Elle n'a pas été plus heureuse.

M. d'Ocagne a raconté que son ami M. Lonquêty avait rencontré Dreyfus en avril 1894 à Bruxelles, qui est un centre d'espionnage. M. Lonquêty a déposé devant la Cour ; la rencontre a eu lieu à la « Taverne Royale » ; il ne sait à quelle époque, Dreyfus dit qu'il n'a fait qu'un voyage à Bruxelles en revenant de l'Exposition d'Amsterdam. M. Lonquêty admet cette date ; et dès lors le fait n'a plus aucune portée.

Nous ne nous arrêterons pas aux témoignages Mertiam de Muller, Villon, Germain, Laumonier, Flem. Sur le colonel Flem :

Il suffit dit M. Baudouin, de connaître le personnage pour traiter sa déposition comme elle le mérite. « Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es. » L'ami du colonel Flem, chez qui il s'est retiré depuis sa mise à la retraite, c'est au sieur Juveaux, dit de Barre repris de justice nombre de fois frappé de peines graves pour abus de confiance, diffamation, chantage ; être taré, qui ne peut inspirer aux honnêtes gens que le dégoût et le mépris, et dont le colonel Flem a, dans je ne sais quel but politique, fait son confident et son agent.

Le témoignage Basbon est de même ordre et de papotages méprisables.

Sur l'ensemble de toutes ces « charges inarales », le procureur général conclut :

« Est-ce témérité de partager dans ces conditions l'inquiétude profonde qu'ont ressentie tous les collègues du général Mercier dans le cabinet du 4 avril 1894 : MM. Poincaré, Leygues, Barthou, Guérin, Delcassé et dont ils ont à maintes reprises échangé l'impression : plus encore le sentiment qu'exprimait un jour le président du Conseil, M. Ch. Dupuy, devant MM. Poincaré et de Lanessan, quand il s'écriait : « Je me demande si nous n'avons pas été victimes en 1894 d'une immense mystification.

Oui, c'est bien là la pensée qui se dégage invincible ment de tous ces faits que nous venons de passer en revue et c'est le mot qui restera pour flétrir tout cet amas de mensonges, de délits, de crimes, de forfaitures, toute cette conjuration organisée pour maintenir à jamais à l'île du Diable un homme illégalement condamné pour le crime d'un autre.

Mais la bataille des idées est éternelle. On ne les tue pas et la vérité a une force incomparable de rayonnement. De jour en jour, sa puissance, d'abord méprisée par la fraude, renverse son empire. Hier, de brusques éclairs sillonnaient seuls la nuit d'une lueur rapide aussitôt éteinte. Aujourd'hui la grande lumière monte tranquillement et remplit le ciel tout entier. Tout l'édifice artificieusement construit chancelle et s'écroule. Les pierres elles-mêmes parlent, ces pierres du sépulcre où l'innocent avait été enseveli vivant, et Esterhazy est en fuite. »

RENSEIGNEMENTS DE L'ETRANGER

Le procureur examine les renseignements venus de l'étranger : à Rennes, on a vivement discuté la question de savoir si on devait les prendre en considération. Il s'étonne que le général Mercier ait douté de la véracité des démentis officiels venant de l'étranger.

Il s'indigne contre le commandant Cuignet qui déclarait qu'il fallait prendre le contrepied des démentis officiels.

Il cite longuement les démentis de M. de Mulier, du gouvernement allemand, de l'ambassadeur d'Italie.

Il parle des déclarations, au Parlement allemand, de M. de Bulow.

Il cite les dépêches envoyées par les attachés italien et allemand à leur gouvernement.

Ensuite, M. Baudouin examine la dépêche Panizzardi à son gouvernement : il y a eu sur ce télégramme des versions et la bonne est celle du ministère des Affaires étrangères qui ne constitue aucune charge contre Dreyfus.

ENCORE CONTRE MERCIER

Il insiste sur le conflit qui s'est élevé entre le capitaine Freystatter et le général Mercier au sujet de la communication secrète de ce télégramme le 2 novembre au conseil de guerre de 1894 : « Dreyfus arrêté, émissaire prévenu », disait le télégramme. Cette version, pour M. Baudouin est inexacte.

— Le général Mercier a pu avoir fait usage de l'une ou l'autre version de cette dépêche. Quelle façon de comprendre la justice et quel état d'esprit que celui du général Mercier ! Il n'accepte que ce qui est défavorable à Dreyfus !

Pendant une heure, M. Baudouin examine les recherches faites au ministère des Affaires étrangères et à l'état-major sur cette dépêche.

— Le général Chamoin avait pris la résolution de ne point faire état de cette dépêche devant le conseil de Rennes. Entraîné malgré lui par son désir d'excuser la conduite et la mémoire du service des renseignements qui avaient versé au dossier secret la pièce 44, il la lut, pourtant, à l'audience. Mais il ajoute qu'il ne pouvait la considérer que comme une élucubration erronée. Et tout le monde fut d'accord pour n'en rien retenir.

LE MENTEUR CUIGNET

M. Baudouin assure que, dans l'entrevue qui eut lieu au sujet de la dépêche Panizzardi le 13 février 1898, entre le général Andre et le commandant Cuignet — qu'il appelle nettement « l'irréductible » Cuignet — celui-ci fut convaincu de mensonge.

— Je ne veux pas m'attarder davantage à discuter la sincérité ou même la vraisemblance du rapport de laquais auquel s'accroche M. Cuignet pour affirmer la colère manifestée contre lui, en janvier 1899, par M. le comte Tornielli. En quoi donc, à le supposer vrai, en résulterait-il une présomption quelconque contre la chambre criminelle ou quelqu'un de ses membres ?

M. Baudouin termine en disant que la conduite du commandant Cuignet est odieuse.

Il conclut en disant que tout démontre l'innocence de Dreyfus et la culpabilité d'Esterhazy.

Suite du réquisitoire, samedi, à midi.

Congrès des Ouvriers des Tabacs

Paris, 28 juin. — Le Congrès des travailleurs des tabacs, actuellement réuni à Paris, a nommé une commission avec mandat de rédiger un rapport sur les quatre points restés en litige au sujet du règlement à l'ancienneté.

Bermaille (Limoges) a été désigné comme rapporteur, et Dunot (Lille) comme secrétaire.

Voici le texte des résolutions que la commission a proposé à la ratification des délégués, et qui, après quelques explications du rapporteur, ont été adoptées à l'unanimité :

Premier point : Garantie à donner à l'administration pour la bonne confection des produits.

Après discussion, l'on se mit d'accord pour proposer à l'administration qu'un premier essai de six mois soit accordé à l'ouvrière. A l'expiration de ce premier délai, l'ouvrière inapte sera prévenue par l'administration qu'elle ne donne pas satisfaction. Ce fait sera porté à la connaissance des syndicats. Ces derniers auront comme mission d'avertir cette ouvrière d'avoir à s'amender.

Un nouveau délai de rigueur de deux mois sera donné à l'ouvrière. Si à l'expiration de ce temps le même état de choses subsiste, l'administration aura le droit de renvoyer l'ouvrière dans la confection qu'elle a quittée. Il reste entendu que le Syndicat se réserve toujours ses droits ordinaires de réclamation.

Deuxième point : Question de la réception des cigares. Les membres de la commission, après une discussion approfondie, ont adhéré aux deux premiers paragraphes proposés par l'administration, qui sont : 1. Lorsqu'il y aura lieu de recruter des ouvrières à la réception des cigares, on prendra des ouvrières dans la confection des produits qu'elles sont chargées de réceptionner ; 2. Si les réceptionneuses avaient à charge de réceptionner de différentes confections, on choisira toujours parmi les ouvrières de la confection la plus élevée.

Troisième point : La question des auxiliaires dans les ateliers.

La commission s'en tient à la proposition de la Fédération, qui demande que tous les postes indistinctement soient mis aux enchères.

Quatrième point : Sur les outils nouveaux.

La commission estime qu'on ne doit considérer comme outils nouveaux que seuls ceux qui n'existent dans aucune manufacture.

Vieille rentière baillonnée et volée
PAR SA BONNE

Paris, 28 juin. — Mme Vve Martel, 73 ans, rentière, qui demeure seule au numéro 20 du boulevard Bailly, avait pris à son service, il y a dix jours environ, une femme de ménage, d'origine italienne, Angelina X..., âgée d'environ 30 ans. A l'heure du départ, le soir, cette dernière sortait toujours avec un paquet volumineux. Et cette constatation éveilla quelques soupçons chez Mme Martel, qui ne tarda pas à s'apercevoir qu'il lui manquait des draps de lit, du linge de corps, des vêtements, des mouchoirs en batiste, quelques bijoux de valeur et une somme de 20 francs.

Quel ne fut pas l'étonnement de la septuagénaire de voir, lundi soir, sa bonne parée d'une paire de boucles d'oreilles en perles fines lui appartenant ! Une conversation s'engagea entre les deux femmes, à la suite de laquelle la bonne mit les bijoux entre les mains de sa patronne en lui disant : « Elles m'ont coûté dix sous ! »

Mais Mme Martel riposta que les bijoux lui appartenaient et qu'elle les gardait. Sur ces mots, Angelina, furieuse, se rua sur la septuagénaire, la bâillonna, la renversa, lui déchira ses habits, tout en la frappant. « Si tu cries, ajouta-t-elle, je te fais la peau ! » La pauvre vieille, plus morte que vive, n'osa proférer un mot.

Alors la bonne se mit à fouiller les meubles, s'empara d'une pièce de 10 francs, de boucles d'oreilles et d'autres bijoux de valeur puis, elle partit en fermant la porte.

Ce n'est que longtemps après que Mme Martel, revenue de son émotion, appela au secours. Les voisins accoururent et lui prodiguèrent les meilleurs soins. Et, hier matin la pauvre septuagénaire est allée conter à M. Delorme, commissaire de police du IXe arrondissement, la scène que nous relatons plus haut en donnant le signalement de cette bonne indéchiffrable.

Faiseuse d'anges

DEUX ARRESTATIONS

Paris, 28 juin. — Une institution allant à l'encontre des théories professées par M. Piot, se faisait connaître, depuis un certain temps, à toutes les personnes intéressées, c'est-à-dire à celles que l'espoir d'une prochaine maternité n'enchantait à aucun titre.

Cette dangereuse officine était installée boulevard Voltaire, à Paris, et avait pour enseigne : « Laboratoire d'Hygiène ». Le directeur, François B..., dit Francis, 25 ans, était élève en pharmacie. Utilisait-il ses connaissances scientifiques ou bien profitait-il de la crédulité de ses clientes ? On serait tenté de répondre affirmativement à la seconde de ces questions. Les remèdes appliqués en certains cas pour lesquels on le consultait appartenaient, croyons-nous, à la catégorie des « simples ».

Comme leur effet tardait à se faire sentir plus d'une cliente sollicitait le traitement radical, et c'est ainsi qu'à Eauze (Gers), une demoiselle Hortense F... reçut la visite d'une dame venant de Paris. Quelques jours après, elle était guérie ; mais la rumeur publique, chose funeste, chercha la cause d'un si prompt soulagement. L'histoire vint aux oreilles du Parquet de Condom et M. Caillau, juge d'instruction de cette ville, dans l'espoir sans doute d'être utile à ses concitoyennes, entreprit de connaître l'infaillible et obligeante praticienne.

A cet effet, il chargea le service de la Sûreté de Paris de la rechercher. M. Blot, sous-chef de ce service, l'a découverte hier, à son domicile, cité Vauxhall. C'est une brodeuse, Mme R..., née Léontine B..., 25 ans.

Au cours d'une perquisition, M. Blot a découvert chez elle une série de correspondances établissant nettement sa culpabilité, notamment en ce qui concerne l'affaire d'Eauze. De plus, dans un sac à main, saisi par le magistrat, se trouvaient certains instruments et des accessoires sur la nature et la destination desquels il n'y avait pas à se tromper.

Mme R... n'était que l'agent du « Laboratoire d'Hygiène ».

Le sous-chef de la Sûreté s'est rendu ensuite au domicile du directeur B... , y a découvert des documents des plus suggestifs.

Léonie R... et François B... ont été mis en état d'arrestation ; ils seront transférés prochainement à Condom, avec les pièces à conviction saisies hier. La demoiselle F..., comparaîtra comme prévenue libre.

Etranges émeutes à New-York

New-York, 28 juin. — Des émeutes ont eu lieu cet après-midi dans douze écoles du côté Est de New-York. La police a pris ses mesures pour assurer le départ d'environ 6.000 élèves nés de parents étrangers, pour la plupart de juifs slaves, que l'on avait effrayés en leur disant que les médecins égorgeaient les enfants, renouvelant ainsi les affreux massacres de Kichineff, ou tout au moins qu'on coupait les amygdales de tous les enfants, afin qu'ils ne paraissent qu'anglais et qu'ils ne puissent plus causer le « yiddish » (patois hébreux), avec leurs parents.

Un journal du matin dit que les mères des enfants se précipitèrent dans les écoles en criant et en s'arrachant les cheveux. Les maîtres d'écoles, terrifiés, fermèrent les portes de leurs établissements, que les parents essayèrent d'enfoncer, les hommes se précipitant sur les portes, la tête la première. Il paraît que les médecins avaient commencé à examiner les élèves dans le but d'isoler et de traiter ceux qui étaient malades. Pour cela, plusieurs petites opérations étaient nécessaires, principalement pour des végétations dans la gorge, dont plusieurs enfants étaient affligés. Quelques médecins, qui s'aventurèrent dans la foule pour s'expliquer, furent attaqués et plusieurs eurent leurs vêtements déchirés.

QUATRE HOMMES ASPHYXIÉS
DANS UNE FOSSE D'AISANCES

Meaux, 28 juin. — Un ouvrier nommé Bouchérat, était occupé à Thorigny, près de Lagny, à la vidange d'une fosse d'aisances, lorsque, pris d'un commencement d'asphyxie, il fut précipité dans la fosse. Un autre ouvrier, Edmond Orlette, venant lui porter secours, à son tour fut asphyxié par les gaz délétères, tomba inanimé. L'entrepreneur des travaux, M. Dujardin, inquiet de ne pas voir reparaître ses deux ouvriers, descendit alors dans la fosse. Il ne devait plus remonter vivant. Frappé lui-même d'asphyxie, il fut la troisième victime de ce drame du travail.

N'écoutant que son courage, un jeune homme nommé Bailly s'élança à son tour dans ce trou qui avait déjà englouti trois hommes. Il ne put remonter. Ce n'est que par le secours des pompiers de Lagny, appelés en toute hâte, que l'on retira les quatre victimes. Trois avaient succombé : Coulon, Dujardin et Bailly, victimes de leur dévouement. Bouchérat, après quelques soins put reprendre ses sens.

L'assassin millionnaire

Nouveaux détails sur le drame de New-York

Paris, 28 juin. — De nouveaux détails provenant de New-York sur le drame de Madison Square. M. Thaw, frère de la comtesse de Yarmouth, et qui est maintenant âgé d'environ trente-six ans, est connu sur les deux continents pour sa prodigalité effrénée. C'est lui qui, à Paris, attira l'attention en donnant, il y a quelques années, dans notre capitale, le dîner des beautés auquel assistaient les plus belles des actrices et des femmes du demi-monde parisien. Ce dîner fameux ne coûta pas moins, dit-on de 250.000 francs au jeune millionnaire américain.

M. Whitelaw, d'autre part, fréquentait assidûment les milieux où l'on s'amuse, les coulisses des théâtres et des music-halls, dont il subventionnait plusieurs établissements. Avant fait la connaissance de Evelyn Nesbit, fille d'un avoué mort sans fortune, qui posait chez les artistes pour gagner une vie honorable, il lança la jeune fille au théâtre ; la séduisit, dit-on, et bientôt l'abandonna. M. Thaw ne devait pas tarder à faire sa femme d'Evelyn Nesbit. Mais celle-ci ne pardonna jamais à M. White. Elle aurait déclaré à un journaliste américain qu'elle approuvait l'acte de son mari.

Des médecins aliénistes ayant été envoyés pour examiner M. Thaw, celui-ci s'est refusé à cette opération. Sa famille a choisi sept vocats pour le défendre.

Un Auto dans une Epicerie

QUATRE BLESSES

Paris, 28 juin. — Hier soir, après cinq heures, alors que les routes du circuit de la Sarthe sur lesquelles se disputait le Grand Prix de l'Automobile venaient d'être rendues à la circulation, une automobile conduite par un mécanicien, dans laquelle se trouvaient M. Clément, le constructeur bien connu, père du troisième vainqueur du Grand Prix, et un de ses amis, a causé un accident grave au virage d'entrée de Connerré, sur la route même suivie par les concurrents du Grand Prix.

L'automobile, conduite et lancée à une vitesse excessive, n'a pu effectuer son virage. Elle a continué droit devant elle et a défoncé la barrière de protection en bois placée en bordure du trottoir.

Son avant a pénétré dans un magasin d'épicerie tenu par Mme Compain.

Cette dame a eu une fracture de la jambe, son fils, instituteur, a la jambe broyée. La fillette de l'instituteur est légèrement blessée, ainsi que la nièce de M. Compain.

Le docteur Paul Poirier, qui avait la direction du service médical aux tribunes du Grand Prix, a été appelé en toute hâte. Il est arrivé en automobile et a prodigué ses soins aux blessés. Il est plus que probable qu'on sera obligé d'amputer l'instituteur. Quant à la fracture de Mme Compain, elle ne présente aucun caractère grave, mais on a des craintes sur l'âge de la victime : soixante-dix-neuf ans.

Ajoutons que les voyageurs de l'automobile cause de l'accident n'ont aucun mal.

LE FIACRE SANGLANT

Terrible vengeance d'un apache parisien. Un ouvrier imprimeur est frappé de cinq balles de revolver par un chef de bande, surnommé la « Veuve », et meurt en arrivant à l'hôpital.

Paris, 28 juin. — Un drame affreux, qui a eu pour mobile la vengeance, s'est déroulé, la nuit dernière, dans les circonstances suivantes :

La rue du Faubourg-Montmartre était encore encombrée par de nombreux noctambules, lorsqu'un groupe de jeunes gens, ayant les allures d'ouvriers endimanchés, sortaient d'une brasserie et se dirigeaient vers le carrefour de Châteaudun. Ils étaient une dizaine. Au milieu d'eux marchait un grand garçon, dont le visage était barré d'une belle moustache blonde. A son bras s'appuyait une jeune femme, vêtue d'une tapageuse toilette. Elle semblait fort éprise de son compagnon, et, d'une voix mal assurée, le cessait de lui répéter :

— Je t'aime et j'en pense de toujours ! Pourquoi ne veux-tu pas quitter Paris ?... Nous serons bien, très bien, dans un pays où, certainement, il n'aurait pas l'idée de venir nous retrouver.

— Allons donc, tu es un enfant, répondait l'homme, en haussant les épaules. Le meilleur moyen de me prouver ton amour, c'est d'avoir confiance en moi. Allons !... chasse tes noires pensées et amusons-nous. La vie est courte. Nous aurons tout de ne pas en profiter.

Le jeune homme, qu'un danger mystérieux semblait menacer, était un ouvrier imprimeur, Louis Papin, âgé de vingt-sept ans, domicilié passage Davy, aux Batignolles. La femme qui l'entraînait avait pu, avec un soin jaloux, n'éveiller aucun soupçon de quelques jours. Précédemment, elle avait accordé ses faveurs à un redoutable apache, chef d'une bande qui terrorisait actuellement les Ile et IXe arrondissements, et qui, sous le sobriquet de la « Veuve », faisait régner une terreur telle que, pour ne rien dire, elle avait imposé à l'ensemble de la pègre qu'elle avait sous ses ordres le respect de son nom. Mais, s'était prétendue la « Veuve » dans le quartier des Batignolles.

Les deux amoureux, « tours » et gardés du corps » arrivaient à la hauteur de la rue Cadet lorsque, d'une bande d'individus attablés à la terrasse d'un bar partirent plusieurs coups de revolver. Le tireur était invisible. Les balles allaient frapper en pleine poitrine, le malheureux imprimeur.

— Il est touché ! s'écrièrent les meurtrier et ses complices en s'enfuyant.

— Oui, oui, je suis touché, eut la force de répondre le blessé, que ses camarades soutenaient, mais je ne suis pas encore mort et je me vengerai !

Louis Papin fut placé dans un fiacre qui fila à toute allure vers la direction de l'Hôpital Lariboisière.

Si les amis de Papin n'avaient pas été occupés à panser sa blessure, ils auraient certainement remarqué une seconde voiture qui, à quelque distance, suivait les compagnons de laquelle était la victime de la « Veuve ». En cours de route, pour une raison encore ignorée, le véhicule changea subitement de direction et prit le chemin de l'Hôpital Bichat. Au moment où il arrivait boulevard de la Chapelle, à l'angle de la rue Eloeuy, le fiacre qui lui donnait la chasse depuis le faubourg Montmartre le dépassa de quelques mètres.

A la lueur blafarde de la lanterne, les compagnons du blessé reconnurent la « Veuve » et deux de ses complices.

« La Veuve » sauta à terre et, tenant dans chaque main un revolver, il enjoignit au conducteur du fiacre dans lequel agonisait Papin, de s'arrêter. Terrorisé, le pauvre diable s'empressa d'obéir. Montant alors sur le marchepied, la « Veuve » fit feu de nouveau et cette fois à bout portant, sur Louis Papin, qui fut atteint à l'abdomen.

— J'espère, ricana-t-il, que, cette fois, il a son compte et que je ne le rencontrerai plus sur mon chemin...

Sur ce, il rejoignit ses acolytes.

Quand le fiacre sanglant arriva à l'hôpital Bichat, le rival de la « Veuve » respirait encore faiblement.

M. Monentheuil, commissaire du quartier, prévenu, se rendit au chevet de Louis Papin pour l'interroger, mais ce dernier expira sans avoir pu prononcer une parole. Il avait reçu trois balles dans la poitrine et deux dans l'abdomen.

Son cadavre a été envoyé à la morgue et le parquet a désigné M. le juge Boucard, pour suivre cette affaire.

La « Veuve » n'a pu encore être retrouvé.

LE MARIAGE DE Mlle KRUPP

Les noces de la plus riche héritière d'Allemagne. — Un mariage d'amour. — Mlle Krupp « vaut » trois cent millions de francs.

Berlin, 28 juin. — Mlle Bertha Krupp se marie. Elle va s'appeler Mme de Bohlen-Halbac. Son fiancé est très noble, mais il n'est guère riche ; il est dans la diplomatie, attaché en qualité de secrétaire à la légation allemande auprès du Vatican. C'est un bel homme, dont la taille ne mesure pas moins de un mètre soixante-quinze centimètres. On assure que Mlle Bertha Krupp fait un mariage d'amour, car son immense fortune lui aurait permis de trouver un mari plus titré que M. de Bohlen-Halbac, et certes les prétendants à sa main n'ont pas manqué. Elle est, au surplus, assez jolie : elle est blonde, de visage agréable et elle est bien faite. Mais elle aime celui dont elle portera, demain, le nom.

Il faut reconnaître que le jeune diplomate allemand épouse un fort beau parti. Mlle Bertha Krupp peut être considérée comme la plus riche héritière de l'Empire : elle est la fille unique des célèbres magnats d'Essen et on peut, sans exagération, évaluer sa fortune à près de trois cents millions de francs. L'année dernière, l'exploitation de ses mines lui avait donné un bénéfice net de vingt-cinq millions de francs. Aussi pour mettre ses richesses à l'abri « des voleurs et des rois-[illegible] », ajoute-t-elle volontiers, elle créa, pour sa défense personnelle, une sorte de milice armée qui ne compte pas moins de neuf cents hommes ; elle organisa en même temps une police spéciale et [illegible] une agence secrète.

Cependant, à la mort de son père, qui survint en 1902, dans des circonstances restées mystérieuses, aux environs de Naples, Mlle Bertha Krupp, à qui revenait tout l'héritage, nomma un successeur du grand industriel de canons, avec beaucoup d'éclat, elle fit graver en actions les noms d'Essen, de Magdebourg, ainsi que les établissements qui en dépendent.

« Je ne veux pas, disait-elle, me trouver plus tard dans la nécessité d'associer un spécialiste de la métallurgie : je n'entends point faire un mariage de raison, je veux m'unir à qui me plaira ».

LE ROYAUME DU PETROLE

M. Rockfeller, le roi du pétrole, est en ce moment l'hôte de la France ; on sait déjà de ses richesses, décrit sa vie, compte ses jours. Mais, peut-être n'est-il pas sans intérêt de savoir comment s'est constitué le royaume du maître absolu de ce monarque du pétrole.

On sait que le pétrole est fourni au monde [illegible] par trois puissances : la *Shell Transport and Trading*, de Londres, qui monopolise [illegible] les Indes orientales [illegible] du Texas ; la Société Nobel et la Russie, et, enfin, *last but not least*, la *Standard Oil Co*, c'est-à-dire le royaume de M. Rockfeller.

La *Standard Oil Co* [illegible] à peu près la production totale de pétrole des États-Unis, 60 à 65 millions de tonneaux sur 96 qui représentent environ la moitié de la production totale du globe ; elle fournit l'Amérique, la plus grande partie de l'Afrique, de l'Asie, de l'Australie et de l'Europe.

Sans prétendre retracer ici l'histoire si compliquée du Trust du pétrole, il n'est pas sans intérêt d'examiner comment cette Compagnie est arrivée à ce quasi monopole.

Elle a tout d'abord cherché à accaparer les terrains pétrolifères, les champs de pétrole les plus riches, des États-Unis, ceux de Pennsylvanie, couvrant une superficie de 50.000 hectares, c'est une entreprise démesurée et fort hasardeuse de les acheter. Le pétrole n'y est pas en effet à l'état de nappe continue. On le trouve dans les poches, parfois irrégulièrement réparties, d'importance très variable. Sur toute cette immense étendue on pratique donc, un peu au hasard, des forages. Ce sont les propriétaires des terrains généralement qui font ces recherches.

Quelquefois le puits rencontre une poche [illegible]

FEUILLETON DU 29 JUIN. — N° 90

L'ORPHELINE DU MINEUR

ROMAN HISTORIQUE & RÉGIONAL

PAR

A. BURLAT et Louis SOULIE

DIX ANS APRES

IX

L'assassin Troppmann rendit au gouvernement un signalé service. En ce sens il méritait la croix, mais on avait besoin de son cadavre décapité, et il fut exécuté. On fit de son crime un puissant dérivatif pour l'opinion publique. On lui donna la publicité la plus effrénée.

Tous les jeudis, au beau milieu de la place de Denain, se dressait un poteau contre lequel était appliquée, en forme de bannière, une toile où s'étalaient d'affreuses croûtes représentant les péripéties d'un drame emprunté aux vieilles légendes, ou des miracles attribués à quelque pieux personnage de la contrée.

C'était l'histoire de Joseph vendu par ses frères, celle de Geneviève de Brabant, les prodiges accomplis par Saint-Jean-François-Régis ou par Jean-Marie-Baptiste, curé d'Ars.

Pour trois sous on se procurait une médaille frappée à l'effigie de l'Impératrice et un petit livre où se trouvait la complainte sur l'air de Fualdès.

A partir du mois de janvier, toutes les autres toiles disparurent et le crime de Troppmann envahit le marché.

Des groupes de paysans et de paysannes, de retraités flâneurs s'arrêtaient bouche bée, ouvraient à deux battants leurs yeux et leurs oreilles pour écouter l'impresario et suivre l'explication sur la toile peinte.

On se gargarisait de la complainte en quatre-vingt-deux couplets. Lerat en avait oublié celle des mois de l'année et la chanson de Napoléon l'oncle. On le priait fréquemment de la chanter. Il s'exécutait de la meilleure grâce du monde et d'une voix profondément émue, en tirant le fil à ressemeler noirci dans la poix :

Si d'après l'histoire on juge
On a vu des scélérats
Commettre des attentats
Même avant le déluge.
Mais jamais sous le soleil
On ne vit forfait pareil.

La victime était représentée comme très sympathique.

Kink était un honnête homme
Frisant quarante-six ans,
Père de six beau xenfants,
Laborieux, économe,
Il possédait un bon moyen
D'augmenter son petit bien

Tous déploraient avec Lerat l'aveuglement du pauvre diable quand

Pour son malheur il rencontre
Dans la ville de Roubaix
Où il travaillait en paix,
Un homme qui lui démontre
Que pour gagner de l'argent,
Il fallait être fabricant.

et obéit avec une lamentable docilité au conseil de Troppmann.

Kink, père simple et bonasse,
Dit à Troppman tu as raison,
Je vais vendre ma maison
Que je possède en Alsace,
Prenons le chemin de fer
Et partons pour Guebwiller.

Ils approuvaient pleinement le président des assises interpellant Me Lacaud, l'avocat du monstre :

Le président Thouvenin
Lui dit, vous parlez en vain.

Il fallait l'expiation finale pour sécher les larmes qui coulaient de tous les yeux.

Troppman, monstre de nature
A déjà donné la mort
Avant de tirer au sort,
A plus de dix créatures,
Il va-t-être condamné
A se voir guillotiné.

De telles préoccupations détournaient les esprits du mouvement révolutionnaire, de l'échec subi par la diplomatie impériale dans la question du Luxembourg, des souvenirs du Mexique, des agissements des ouvriers du Creuzot qui venaient de se mettre en grève contre leur patron Schneider, l'ami de l'Empereur, le Président du corps législatif, de la perception distincte de craquement de l'édifice impérial pourri et vermoulu.

Le Plébiscite

Ruses inutiles et grossières.

La démocratie républicaine socialiste du bassin houiller poursuivait son évolution sans détourner les yeux, résolue, inexorable. Un redoutable vent de justice et de châtiment du guet-apens de décembre traversait la France de Dunkerque à Marseille, de la pointe de Comen au Rhin.

Pendant que, fidèle image de la partie de la population irrévocablement atrophiée et enfoncée dans les vieilles idées de soumission servile au gouvernement, au patron et au curé, des blancs, comme on les appelait, le cénacle Lerat ne voyait, dans les événements, qu'une source d'émotions corsées et cherchait dans les colonnes du « Mémorial », des histoires alimentées de cour d'assises, moins passionnantes que le procès de Noémie, à coup sûr, une génération nouvelle arrivait à l'âge de raison, composée de jeunes gens initiés aux crimes et aux infamies impériales jusque-là dénaturés avec un audacieux cynisme ou cachés avec le plus grand soin comme on cache les mauvais coups.

Cordelet était le principal promoteur de ce mouvement formidable. Depuis sa mort, ses lieutenants continuaient son œuvre à Denain, sous la haute direction du comité lillois dirigé par les Testelin, les Bianchi, etc...

Les nouvelles couches sociales, suivant l'expression si juste de Gambetta, accouraient avec enthousiasme sous la bannière de Ledrain devenu le vrai chef du parti.

Il faisait circuler sous la blouse tous les pamphlets dirigés contre l'Empire : La Lanterne et la Grande Bohème de Rochefort, la Cloche de Louis Ulbach, la Foire aux Sottises d'Arthur Arnould, Napoléon-le-Petit de Victor Hugo.

Aux heures de loisir, on lisait la Province en 1851 et Paris en Décembre 1851 d'Eugène Ténot, simples récits des événements de Décembre avec une foule de détails empruntés à d'autres récits apologétiques de ces événements réquisitoires d'autant plus terribles qu'on ne pouvait lui reprocher ni passion ni colère.

Oh ! si les morts sortaient de leurs tombeaux !

disait une romance assez en vogue.

Les morts de Décembre semblaient sortir de leurs linceuils pour déposer contre l'Empire. Les mitraillades du boulevard Montmartre, si longtemps oubliées, remplissaient les cœurs de pitié pour les victimes, de haine et de mépris pour les bourreaux.

On évoquait la fière image du représentant Baudin mourant sur les barricades, en combattant pour le droit, et on vengeait sa mémoire de l'oubli de ses contemporains.

On s'indignait devant l'incroyable aventure de Martin Bidauré fusillé deux fois sous le proconsulat du préfet de la Gironde, nommé Pastoureau, qu'il faut clouer au pilori de l'histoire avec ce cadavre. La « Marseillaise » de Rochefort, la « Réforme » de Gustave Flourens, le « Rappel » de Félix Pyat, et les autres feuilles démocratiques de la capitale étaient lues attentivement dans le bassin métallurgique, mais la démocratie du Nord avait son organe spécial, le « Messager » de Bianchi, dont l'apparition porta à son comble l'exaltation des uns et l'affolement des autres.

Ferral, nous l'avons vu, le communiquait à Lerat qui ne pouvait s'empêcher de le lire en le maudissant et d'en communiquer le contenu à son conciliabule habituel. Sa femme parlait de mettre au feu tous ces papiers de malheur. Depuis qu'ils avaient envahi l'échope, le savetier ne faisait plus rien, son marteau et son tranchet rejetés sur sa table de travail se rouillaient, des lames de cuir moisissaient dans l'eau des baquets, la clientèle se plaignait et menaçait de porter l'ouvrage à un concurrent installé depuis peu dans la rue de Villars. Tout le temps se passait à lire les journaux aux ménagères du voisinage dont les maris commencaient à se plaindre amèrement.

(A suivre.)